

Producteur : SARL Pain Budi Bio Théophile Vandooren-Prévoost 1, chemin de la Budinerie 78720 La Celle-les-Bordes	Adhérent(s) de l'AMAP « le Panier vanvéen » Mail : Tél :
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Adhésion pour **Un panier (118,8 €)** ... **paniers (.....)**
Les signataires du présent contrat s'engagent, pour la période du 8 janvier au 10 décembre 2019, à respecter les principes et engagements définis ci-après, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production ;
- assurer une permanence de distribution ;
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagements du boulanger partenaire :

- produire du pain dans le respect des qualités gustatives et nutritives ;
- modérer la consommation de sel (recommandations Afssa) ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

<i>Pains proposés</i>	<i>Prix TTC</i>	<i>Quantité</i>
2 pains nature (500 g)	5,40 €	
1 pain nature + 1 pain tournant chaque quinzaine : Multigraines (400 g) ; graines de lin, de pavot, ou de sésame ou de courge (400 g) ; olives ou figues ou tomates séchées ou noisettes ou raisins (350 g) ; noix (300 g)	5,40 €	
Total		

Le présent contrat est passé pour la fourniture par le producteur à l'adhérent tous les 15 jours.

Planning des livraisons

Les dates de livraison sont : 8 et 22 Jan, 5, et 19 Fév, 5 et 19 mars, 2, 16 et 30 Avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 Juin, 9 Juil, 3 et 17 sept, 1, 15 et 29 oct, 12 et 26 nov, 10 déc. Soit 22 distributions.

Modalité de paiement

Le paiement sera effectué en deux chèques de 59,4 € chacun, à l'ordre de **SARL Pain Budi Bio**. Le premier chèque sera encaissé en janvier 2019, le second sera encaissé en juin 2019.

Aucune résiliation de l'adhérent en cours de contrat ne pourra être acceptée, aucun remboursement ne sera donc effectué sur la somme restant due.

Partage et distribution des paniers

Jour : **mardis mentionnés dans le planning ci-dessus.**

Horaires : **18 h 30-20 heures.**

Lieu : **Marché de Vanves**, rue Antoine-Fratacci.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vanves, le :

Nom, prénom et signature de(s) l'adhérent(s) (Précédé de la mention « Lu et approuvé »):

Nom, prénom et signature des producteurs : Théophile Vandooren-Prévoost, pour la boulangerie Pain Budi Bio.